

Les fossyeurs du catholicisme. Très-bien à droite.)

Arrêtons-nous à ces détails. Nous promettons à nos lecteurs de ne pas souvent leur servir de semblables plats. Mais cette citation nous a paru nécessaire pour peindre une situation qui est à peu près tous les jours la même au Parlement belge, au grand mécontentement des amis véritables de la vraie liberté.

Malgré ces scandales, et peut-être à cause d'eux, l'enseignement catholique libre n'a jamais joui de plus de popularité en Belgique que depuis l'invasion du libéralisme dans les hautes sphères de l'Etat. Les collèges des Pères Jésuites, ceux de MM. les Joséphites, les pensionnats de jeunes personnes dirigés par des religieuses regorgent d'élèves. L'Université catholique de Louvain compte 1,330 élèves, chiffre qui n'a jamais été atteint depuis la fondation de l'Alma Mater.

A mesure que l'enseignement officiel est enlevé au clergé, la confiance des familles abandonne ces établissements. Comme sous la domination hollandaise, on verra bientôt de simples élèves coûter chacun plus cher à l'Etat que tous leurs professeurs réunis.

LETRE DE PARIS

(Correspondances particulières)

Paris, 12 mars 1879.

Les politiques de l'Union républicaine. — M. Clémenceau, directeur — préparant déjà leur siège pour le cas où la mise en accusation serait rejetée. Ils estiment qu'après avoir obtenu le rejet, le ministère actuel aura épuisé toute sa force, toute son influence, et sera suffisamment discrédité pour que sa chute ne se fasse pas attendre. C'est à susciter cette nouvelle crise et à en profiter que ces députés vont travailler sans perdre de temps. Déjà leurs journaux s'en prennent exclusivement au cabinet, du rejet prévu des poursuites.

J'appelle votre attention sur l'aveu bien significatif qu'est obligé de faire aujourd'hui une des feuilles du plus pur radicalisme, à propos des projets de la gauche :

« On va, paraît-il, dit le *Petit-Pari-sien*, proposer à la Chambre des députés d'infliger une fétrissure publique aux hommes qui, du 16 mai au 14 décembre 1877, ont tenu la France sous la menace d'un coup d'Etat.

Mais s'ils ne sont pas entendus dans leurs moyens de défense, il n'y a pas de débat contradictoire. De quel droit infligerait-on à ces hommes un pareil stigmate? Ils auront pour eux cet avantage immense de pouvoir répondre qu'on ne les a pas mis à même de fournir la justification de leur conduite. Ils diront qu'on a eu peur de leurs explications, qu'on a fui la lumière.

Vous remarquerez le renseignement suivant publié par la *Lanterne*.

« Dans la question que l'on peut appeler une question de la fermeté des groupes, le succès réel et indiscutable est pour l'Union républicaine.

« La gauche républicaine, qui comptait devenir la majorité, a été déçue dans son attente, cinquante membres se sont bien détachés du centre gauche pour se joindre à elle, mais elle a, de son côté, perdu environ soixante membres qui ont passé à l'Union républicaine. Elle perd par ce fait non seulement en nombre, ce qui est beaucoup, mais encore en force, ce qui est davantage.

« L'Union républicaine, au contraire, a conservé presque tous ses membres, puisque tous les députés qui étaient à la fois inscrits à la gauche et à l'Union républicaine ont opté pour ce dernier groupe, à l'exception insignifiante de MM. Mir et Chauvin.

« Ce mouvement s'est fait de la droite vers la gauche d'une manière trop franche, pour qu'on ne voie là une tendance à déplacer d'ici peu de temps la majorité au profit de l'Union républicaine, qui verra venir à elle une fraction des groupes voisins.

« Elle compte actuellement 453 membres; nous estimons qu'avant peu, ce chiffre sera porté à 475. Avec les voix de l'extrême gauche, cela constitue la majorité.

Toujours la même équité chez nos radicaux; M. P. Bert vient de produire un amendement au budget tendant à la suppression des facultés de théologie catholiques.

On sait que l'administration, pour obéir au vœu du Conseil municipal parisien est en train de remplacer, dans les écoles publiques, les instituteurs congréganistes par des maîtres laïques. Une école vient d'être ainsi « sécularisée » dans un des quartiers qui comptent la plus nombreuse population ouvrière. L'émotion la plus vive s'est aussitôt emparée de cette population. Pères et mères de famille ont couru à la mairie déclarer qu'ils étaient bien trop satisfaits des frères expulsés pour ne pas regretter leur remplacement, et, tout en protestant de la pureté de leur républicanisme, ils ont exigé pour leurs enfants des billets d'admission à l'école congréganiste la plus voisine. Très-embarrassé, le maire a répondu... qu'il aviserait.

Lui permettra-t-on, au moins, de donner satisfaction à des vœux si naturels et si légitimes?

L'exaspération des commerçants, industriels, etc., qui ont affaire aux chemins de fer de l'Etat, est complète. Jamais on ne vit pareil désordre d'administration. Les réclamations les plus simples restent deux mois, et plus, sans réponse, et quant aux solutions

définitives, il paraît qu'elles n'arrivent jamais.

Un joli mot de député bonapartiste, à qui l'on demandait ce que lui et ses amis faisaient à la Chambre :

« Mon Dieu ! nous y remplissons, en face du gouvernement et de la gauche, le rôle de l'Anglais qui attendait que le dompteur fût mangé par ses bêtes ! »

On annonce quatre grandes réceptions officielles et une série de dîners à l'ambassade d'Autriche ; la comtesse Kuffstein, née Krüger, femme du premier secrétaire, fera les honneurs avec le comte de Benst.

Les manoeuvres au sujet de la prétendue conversion continuèrent à subir une dépréciation de 15 0/0 à 20 0/0 environ au 3 0/0.

On nous promet une réduction du taux de l'escompte par la Banque de France. A ceux qui demandent que cette réduction aille jusqu'au taux de 2 0/0, nous répondrons que nous ne saurions nous associer à leur vœu en présence du prix des reports ordinaires et des cours de changes de place.

DE SAINT-CHEIRON

Société Industrielle du Nord de la France

Assemblée générale mensuelle du 27 février 1879

Présidence de M. Auguste WALLAERT

Procès-verbal. — M. P. CROIX, secrétaire du Conseil, donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 janvier; aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est adopté.

Correspondances. — M. TESTUD de BEAUREGARD, directeur des *Letres causeries*, demande l'encartage dans nos bulletins du prospectus d'un ouvrage qu'il publie. — Le Conseil n'a pas accueilli cette demande.

Le *Médecin des animaux* sollicite l'abonnement de la société. Il lui a été répondu que le Conseil désire être édifié sur la nature des renseignements que ce journal publie.

Le directeur du *Musee royal de l'Industrie*, à Bruxelles, demande l'échange. Le Conseil a accepté. Le numéro de janvier 1879 nous est parvenu.

M. JUNCKER demande l'admission aux récompenses de 1879, de la machine Galbiati. Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le Comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

comparant entre eux le territoire civil et le territoire de commandement, on remarque que dans l'un, habité principalement par des Européens, la population s'élève à 47 hab. par kilom. carré, et que dans l'autre, où la proportion de Français ne s'élève qu'à 1,6 0/0 et 0,9 0/0 au maximum, il n'y a plus que 5 à 6 hab. par kilom. carré.

M. Alfred Renouard examine ensuite quelles sont les ressources que notre colonie nous offre et en même temps quels sont les progrès réalisés dans les diverses branches depuis quelques années. Il étudie et compare entre eux les divers chiffres se rapportant aux divers produits agricoles, aux céréales de toutes sortes, aux cultures de tabac, du coton, du lin, de la ramie, de l'alfa, du cru végétal, de la vigne et du polivier, à l'élevage du ver à soie, à la culture des palmiers et des plantes potagères, à la fabrication des essences, à l'exploitation du corail et des minerais de tous genres. Il donne ensuite de nombreux détails sur le développement industriel de la contrée, qui en 1866 ne comptait que 93 machines à vapeur d'usines représentant 930 chevaux et qui en 1876 possède 280 machines et 2362 chevaux-vapeur. Les autres moteurs à vapeur (locomotives, etc.) représentent d'après la dernière statistique 26,650 chevaux.

M. Alfred Renouard termine en comparant entre elles les importations de l'Algérie. Celles-ci qui ne représentaient en 1870 que 93,54 pour les importations et 6,46 pour les exportations, sont arrivées en 1876 que 86-71 pour l'importation et 10-18 pour les exportations, c'est-à-dire que la balance tend à s'établir entre les unes et les autres. En examinant les chiffres par pays de provenance et de destination on trouve que l'Algérie a envoyé en 1876 des importations de 76,56 % (consommation) et 6,70 (entrepôt) contre les exportations d'Algérie en France de 68,96 %. Au point de vue des diverses marchandises importées et exportées, il y a à l'importation 73 % d'objets fabriqués et 4 % de matières premières, à l'exportation 56 % de matières végétales et 22 % de matières animales.

Enfin, M. Renouard examine le mouvement de la navigation en Algérie qui est resté en 1876 à l'Algérie qui a envoyé en 1876 1852, 1852 navires représentant 7400 tonnes et la France 335 navires représentant 1360 tonnes seulement.

Scandia. — Dans l'intervalle de ces lectures a été procédé au dépouillement du scrutin pour l'admission d'un nouveau membre présenté en janvier.

A l'unanimité, M. DAUBRESSE, ingénieur, raffineur de potasse à Harboudin, présenté par MM. Journé et Lacombe, est proclamé membre de la Société.

On lit dans la *France nouvelle* :

Nous déduisons statistiquement la question suivante :

Combien aura coûté le rapport de M. Brisson aux contribuables ?

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

Le comité de l'Utilité publique demande que le fabricant de la machine Galbiati, qui l'a fait connaître dans la dernière assemblée générale. Il lui a été répondu que M. Galbiati doit envoyer une demande directe et fournir un appareil spécimen.

une mesure efficace, mais que c'est là une mesure très-délicate, très-difficile. Ainsi on ne pourrait admettre l'extradition en cas de guerre. Mais il y a des dispositions à prendre, car la désertion est la plaie de l'armée.

M. JANSON s'est joint aux honorables préopinants qui ont entretenu la Chambre de la situation des déserteurs. Tout en reconnaissant la nécessité d'admettre en cette matière des règles spéciales, il ne peut admettre que la désertion soit un délit imprescriptible.

M. BARA, ministre de la justice, a constaté que le déserteur est un fait définitif à un exil perpétuel, un fait qui pourra rentrer en Belgique, après un certain nombre d'années, un déserteur jamais. Et cependant il est des déserteurs intéressants. J'ai connu, a-t-il ajouté, un déserteur belge qui devint en France capitaine et chevalier de l'Ordre de Léopold, et il ne peut rentrer dans son pays pour embrasser son père mourant.

Le gouvernement ne s'est pas prononcé sur la proposition de M. Bockstaël, et ne pouvait le faire car elle exige des études préalables pour motiver un avis sérieux.

Les jeunes gens de la classe de 1878, exerçant la profession de cordonnier ou de tailleur, qui désiraient échanger l'appel pour le 27^e régiment d'artillerie, seront, dès qu'ils auront été admis, envoyés dans les ateliers, s'ils sont bons ouvriers et bons sujets.

Voici la suite de la liste des noms de batailles approuvés par le ministre de la guerre, pour être inscrits sur les nouveaux drapeaux et standards des régiments formant le 1^{er} corps d'armée :

Infanterie. — 1^{er} régiment : Fleurus, 1794, Messénil, 1800, Biberach, 1800, Millanah, 1842. — 2^e régiment : Hohenlinden, 1800, Friedland, 1807, Zaatcha, 1849, Solferino, 1859. — 3^e régiment : Austerlitz, 1805, Wagram, 1809, La Moskowa, 1812, Metz, 1870. — 4^e régiment : Jemmapes, 1792, Gênes, 1800, Sébastopol, 1855, Solferino, 1859. — 8^e régiment : Marongu, 1809, Friedland, 1807, Grotz (1^{er} cent 10), 1809, Montebello, 1859. — 11^e régiment : Fleurus, 1794, Zurich, 1799, Hohenlinden, 1800, Saint-Denis, 1802.

Cavalerie. — le rég. de drag. ; Wattignies, 1793, Arcole, 1796, Austerlitz, 1805, Eylau, 1807. — 4^e id. id. ; Eylau, 1807, Malojarostawetz, 1812, Dresde, 1813, Solferino, 1859. — le rég. de chev. ; La Moskowa, 1812, Hanau, 1813, Vauchamps, 1814. — Fleurus, 1815. — le rég. de cuirassiers ; Marengo, 1800, Austerlitz, 1805, La Moskowa, 1812, Champaubert, 1814.

Artillerie. — le rég. de ch. de Morte, 1824, après avoir retourné tout le jardin, malgré les déclarations de Dubus, B. qui s'obstinait à croire que son tabac ne pouvait reposer autre part, finit par se persuader que Dubus l'avait caché dans sa chambre. Il se mit donc à y opérer une perquisition en règle.

C'est alors qu'il découvrit le magot et s'éclipa en grommelant, qu'il était à bout de recherches. B. avait trouvé là, bien plus somptueux, le magot de son tabac. Il ne perdit au change que du côté de l'innocence. C'est ce que la justice va s'efforcer de lui démontrer, en le punissant.

On lisait dans le *Propagateur* d'hier soir :

« Ce matin, une femme aperçut dans le canal sous la Porte-d'Eau, près de Saint-Hélène, à Lille, deux cadavres d'hommes entrecelés.

« Elle courut prévenir l'autorité, mais pendant ce temps le courant emporta les cadavres vers la Madeleine.

« On assure que ces cadavres sont ceux de deux bouviers de l'abattoir qui, voulant vider ce matin une querelle, sont allés se mesurer sur le rempart.

C'est de là que, dans toute l'ardeur de la lutte, ils seraient tombés dans le canal où ils se sont noyés.

De son côté, le *Progress du Nord* publie dans son numéro d'aujourd'hui les détails que l'on va lire :

« Hier, vers neuf heures du matin, le bruit se répandit en ville qu'un marchand boucher, en se rendant au hameau de Saint-Hélène, porteur d'une forte somme d'argent avait été assailli par un malfaiteur, et qu'en se défendant, il avait entraîné l'agresseur dans le canal où ils étaient noyés tous deux.

« Voici ce qui avait donné naissance à ce bruit :

« Une femme qui passait à huit heures et demie le chemin de halage de la Madeleine à St-André, au lieu dit *Promenade du Préfet*, prétendit avoir vu, près du pont de St-Hélène, deux individus se débattre dans la Deule et revenir par moments au dessus de l'eau. Elle ajouta qu'après maints efforts, les deux victimes furent par elle englouties et que leurs coiffures s'en allèrent à la dérive.

« Sitôt cette nouvelle, le commissaire du deuxième arrondissement organisa des recherches qui aboutirent à la découverte de — Les mariners en station dans le canal de St-Hélène, cherchèrent également en vain de leur côté. Vers quatre heures et demie, les sieurs Mercier, concierge de l'abattoir et J.B. Debouillon, huissier, informés de la disparition d'un de leurs camarades, battirent la rivière et finirent par découvrir sur le territoire de La Madeleine, à environ 40 mètres en aval du Pont-St-Hélène, le cadavre du sieur Victor Leduc, boucher à la cheville, âgé de 52 ans, domicilié au lieu de la Basse-Deule, 76.

« Des les premiers moments de cette découverte, on crut à un assassinat suivi de vol, car Cordonnier avait préparé la veille une somme de 100 francs, en prévision des achats qu'il devait faire le lendemain, mais sa femme trouva la somme dans un coffre-fort où elle avait été placée.

« Y a-t-il un second noyé? Cela est douteux, car la mort de M. Cordonnier semble le résultat d'un accident. D'ailleurs, la distance qui sépare le chemin de halage du pont de St-Hélène est telle que la personne qui a cru voir deux individus se débattre dans la rivière peut s'être trompée. — De plus, ce qui tend à prouver que toute idée de crime, doit être écartée, c'est qu'on a retrouvé sur M. Cordonnier tous les objets qu'il portait ordinairement. On a constaté de plus, sur son cadavre aucune trace de violence. M. le juge d'instruction, M. Houzé de l'Altoit qui ont commencé l'enquête; concluent, nous assure-t-on, à un accident.

« Le cadavre de M. Cordonnier a été transporté à son domicile.

Il n'y avait que 690 hectolitres de blé au marché de Lille. Les ventes ont été assez actives de 20 fr. 60 à 24 fr. 75, en hausse légère de 25 centimes.

Les farines sont cotées à 36 fr., à ce cours on traite quelques affaires en boulangerie. La plus grande activité règne dans la campagne depuis le retour du beau temps. On a semé considérablement de blé depuis quelques jours et dans les meilleures conditions. On travaille aussi très activement à la préparation des linaires, etc.

Les cultivateurs vont surtout planter beaucoup de pommes de terre et semer beaucoup d'avoine, les deux seuls produits qui rapportent encore à la culture des prix assez rémunérateurs.

Le ministre a décidé la création d'un service de femmes dans le bureau télégraphique central de Lille.

Cet emploi sera donné au concours, et, de préférence à des jeunes filles résidant

dans leur famille à Lille ou à des veuves sans enfants.

L'examen, qui consistera principalement en une dictée et des problèmes d'arithmétique, aura lieu à Lille dans la première quinzaine d'avril.

Les postulantes devront être âgées de 16 à 25 ans, posséder une bonne vue et n'avoir aucune infirmité.

Après un stage de 3 à 4 mois, celles qui seront au courant du service, seront nommées employées auxiliaires et recevront une rétribution annuelle de 800 fr., qui pourra être portée jusqu'à 1,500 francs par augmentations successives de cent francs.

Elles devront remettre au directeur des postes et télégraphes du département, rue du Blanc-Baloi, 78, avant le 28 mars courant :

1. Leur demande sur papier timbré;
2. Leur acte de naissance;
3. Un certificat de bonne vie et mœurs;
4. Un relevé de leur casier judiciaire et les brevets de capacité dont elles seraient pourvues.

M. Adolphe Weymel, de Lille vient d'être nommé notaire à Douai, en remplacement de M. Dubois.

La commission nommée par M. le Maire pour l'organisation du concours régional qui doit se tenir à Lille du 24 mai au 2 juin a été installée hier et a commencé immédiatement ses travaux.

Lille se compose de :

MM. Gély, Légrand, adjoint au maire, vice-président; Delcroix, conseiller municipal; Van der Straten, conseiller municipal; Menreux, conseiller municipal; Coren-vinder, conseiller municipal; Tellier, juge, président de la Société des Agriculteurs du Nord; Beucaerac Leroux, président du Comité agricole; Auguste Polé, agriculteur, à Haubourdin; Florimond Desprez, agriculteur, à Cappelle, par Templeuve; Follet, médecin-vétérinaire; Ladureau, directeur de la station agronomique; le président de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur; Puvrez, directeur du *Journal des Brasseurs*; Toffart, secrétaire général de la Mairie, secrétaire de la commission.

B. est un lissérant de Neuville qui en cherchant du tabac, chez un autre tissérant nommé Dubus, a trouvé de l'argent, et ne l'a pas laissé. Voici le cas :

B. fait la fraude à ses moments de loisir. En passant dernièrement derrière les jardins de Neuville, avec du tabac belge en poche, il aperçut les douaniers. Alors, il jeta son tabac dans le premier jardin venu, et les douaniers passés, il courut le reprendre. Seulement il se trompa de jardin, et entra chez Dubus, tandis que son tabac était tombé, dans un enclos voisin.

Après avoir retourné tout le jardin, malgré les déclarations de Dubus, B. qui s'obstinait à croire que son tabac ne pouvait reposer autre part, finit par se persuader que Dubus l'avait caché dans sa chambre. Il se mit donc à y opérer une perquisition en règle.

C'est alors qu'il découvrit le magot et s'éclipa en grommelant, qu'il était à bout de recherches. B. avait trouvé là, bien plus somptueux, le magot de son tabac. Il ne perdit au change que du côté de l'innocence. C'est ce que la justice va s'efforcer de lui démontrer, en le punissant.

On lisait dans le *Propagateur* d'hier soir :

« Ce matin, une femme aperçut dans le canal sous la Porte-d'Eau, près de Saint-Hélène, à Lille, deux cadavres d'hommes entrecelés.

« Elle courut prévenir l'autorité, mais pendant ce temps le courant emporta les cadavres vers la Madeleine.

« On assure que ces cadavres sont ceux de deux bouviers de l'abattoir qui, voulant vider ce matin une querelle, sont allés se mesurer sur le rempart.

C'est de là que, dans toute l'ardeur de la lutte, ils seraient tombés dans le canal où ils se sont noyés.

De son côté, le *Progress du Nord* publie dans son numéro d'aujourd'hui les détails que l'on va lire :

« Hier, vers neuf heures du matin, le bruit se répandit en ville qu'un marchand boucher, en se rendant au hameau de Saint-Hélène, porteur d'une forte somme d'argent avait été assailli par un malfaiteur, et qu'en se défendant, il avait entraîné l'agresseur dans le canal où ils étaient noyés tous deux.

« Voici ce qui avait donné naissance à ce bruit :

« Une femme qui passait à huit heures et demie le chemin de halage de la Madeleine à St-André, au lieu dit *Promenade du Préfet*, prétendit avoir vu, près du pont de St-Hélène, deux individus se débattre dans la Deule et revenir par moments au dessus de l'eau. Elle ajouta qu'après maints efforts, les deux victimes furent par elle englouties et que leurs coiffures s'en allèrent à la dérive.

« Sitôt cette nouvelle, le commissaire du deuxième arrondissement organisa des recherches qui aboutirent à la découverte de — Les mariners en station dans le canal de St-Hélène, cherchèrent également en vain de leur côté. Vers quatre heures et demie, les sieurs Mercier, concierge de l'abattoir et J.B. Debouillon, huissier, informés de la disparition d'un de leurs camarades, battirent la rivière et finirent par découvrir sur le territoire de La Madeleine, à environ 40 mètres en aval du Pont-St-Hélène, le cadavre du sieur Victor Leduc, boucher à la cheville, âgé de 52 ans, domicilié au lieu de la Basse-Deule, 76.

« Des les premiers moments de cette découverte, on crut à un assassinat suivi de vol, car Cordonnier avait préparé la veille une somme de 100 francs, en prévision des achats qu'il devait faire le lendemain, mais sa femme trouva la somme dans un coffre-fort où elle avait été placée.

« Y a-t-il un second noyé? Cela est douteux, car la mort de M. Cordonnier semble le résultat d'un accident. D'ailleurs, la distance qui sépare le chemin de halage du pont de St-Hélène est telle que la personne qui a cru voir deux individus se débattre dans la rivière peut s'être trompée. — De plus, ce qui tend à prouver que toute idée de crime, doit être écartée, c'est qu'on a retrouvé sur M. Cordonnier tous les objets qu'il portait ordinairement. On a constaté de plus, sur son cadavre aucune trace de violence. M. le juge d'instruction, M. Houzé de l'Altoit qui ont commencé l'enquête; concluent, nous assure-t-on, à un accident.

« Le cadavre de M. Cordonnier a été transporté à son domicile.

Il n'y avait que 690 hectolitres de blé au marché de Lille. Les ventes ont été assez actives de 20 fr. 60 à 24 fr. 75, en hausse légère de 25 centimes.

Les farines sont cotées à 36 fr., à ce cours on traite quelques affaires en boulangerie. La plus grande activité règne dans la campagne depuis le retour du beau temps. On a semé considérablement de blé depuis quelques jours et dans les meilleures conditions. On travaille aussi très activement à la préparation des linaires, etc.

Les cultivateurs vont surtout planter beaucoup de pommes de terre et semer beaucoup d'avoine, les deux seuls produits qui rapportent encore à la culture des prix assez rémunérateurs.

A mesure que le travail devient plus rare, la fraude prend plus d'extension. A l'audience de ce jour, il y avait encore une